

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
Hors du DÉP. : 6 » 11 » 20 »

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à	
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 42 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 10 ^m soir.	1 » 40 ^m soir.	2 » 55 ^m soir.	8 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	10 h. 49 ^m — 11 h. 17 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 » »	5 » 40 ^m »	7 » 24 ^m »	3 » 46 ^m »	9 » 24 ^m »	10 » 54 ^m »		» 4 ^m soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin. / Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 16 Mai.

On lit dans le Journal des Débats :

La section allemande de l'exposition des beaux-arts a été ouverte samedi dans l'après-midi, et M. le prince de Hohenzollern, ambassadeur d'Allemagne à Paris, a prononcé à cette occasion des paroles empreintes d'une extrême courtoisie envers les organisateurs de l'exposition universelle, et d'une sympathie réelle pour l'idée qui y a présidé. L'Allemagne, on le sait, a réduit son exposition à des œuvres d'art; mais, « si elle n'a pas pris une part plus considérable dans ce grand concours auquel la France a convié les peuples du monde entier, ce n'est certes pas, a déclaré son ambassadeur, par un sentiment d'hostilité et de jalousie, mais uniquement par des motifs de nature économique. » M. le prince de Hohenzollern a ajouté que l'Allemagne voyait dans l'Exposition, « œuvre de concorde et de progrès, une garantie nouvelle des bonnes relations qui se sont si heureusement rétablies entre les deux pays. » Nous remercions M. le prince de Hohenzollern des sentiments qu'il a exprimés au nom de l'Allemagne. L'exposition allemande des beaux-arts sera goûtée en France comme elle mérite de l'être, et les deux nations trouveront dans cette circonstance qui les rapproche un nouveau motif d'apaisement et de conciliation. Il est une autre circonstance qui rapprochera de l'Allemagne indépendamment de toutes considérations politiques les honnêtes gens de tous les pays. L'empereur Guillaume a été hier en butte, à Berlin, dans la promenade des Tilleuls, à une tentative d'assassinat; il en est heureusement sorti sain et sauf, et l'enthousiasme de la population a éclaté en même temps que son indignation. Cette indignation sera partagée partout. L'assassin a été arrêté, on le croit affilié aux sectes socialistes. Son crime est de ceux qui déshonorent la civilisation et qui ne peuvent être négligés trop rigoureusement.

Les mêmes sentiments sont exprimés par toute la presse.

La Correspondance provinciale dit que

l'empereur d'Allemagne, recevant les membres du cabinet, dit : « C'est la troisième fois qu'on tire sur moi. Tout attristant et émouvant que soit le fait, je trouve une immense consolation dans les sympathies de la population qui se sont manifestées dès le début, manifestations qui me firent du bien; mais il ne faut pas prendre ces choses-là à la légère. Lorsque j'étais membre du ministère d'Etat, j'ai toujours appelé l'attention sur les dangers qui devaient nécessairement naître des tendances anti-gouvernementales de cette époque, etc., etc. »

Mes prévisions ne furent malheureusement que trop justifiées par les événements de 1848. Aujourd'hui c'est de nouveau, et plus impérieusement que jamais, le devoir du gouvernement de travailler pour que les éléments révolutionnaires ne prennent pas le dessus. Chaque ministre doit respectivement y concourir. Avant toute chose, il est essentiel que le peuple ne perde pas le sentiment religieux. »

On lit dans le Journal du Loiret :

On dit, dans le monde politique, que le maréchal de Mac-Mac-Mahon est plus que las et dégoûté de la présidence. De nouveau il aurait exprimé le regret que M. Thiers fût mort; il lui

aurait remis volontiers le pouvoir; sachant qu'au moins M. Thiers avait en Europe une grande autorité, et qu'il aurait sauvegardé, contre les radicaux, les intérêts essentiels de notre pays.

Le Journal du Loiret reçoit souvent d'importantes communications : c'est pour cela que la nouvelle que nous venons de citer mérite une réelle attention.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 mai.

Le projet de loi portant allocation mensuelle de 30 fr. par mois aux officiers inférieurs de l'armée, a été adopté à l'unanimité de 470 votants. Ensuite est venue la discussion de l'élection de M. d'Ayguévives à Toulouse, qui a été invalidé par 267 voix contre 164.

Personnellement, M. d'Ayguévives, député de la 3^e circonscription de Toulouse, ne paraît pas très-coupable, et le 4^e bureau, considérant qu'il est depuis quinze ans député de la Haute-Garonne, fonctions qu'il cumulait sous l'Empire avec celles de chambellan, et que sa majorité a toujours été à peu près la même, c'est-à-dire de 12 à 1,300 voix, n'aurait pas fait difficulté de proposer la validation si, cette fois, son concurrent avait eu la moindre liberté pour faire valoir ses titres et ses chances. Mais le préfet, M. de Behr, a abusé des destitutions et des révocations parmi les amis et les partisans de M. Montané, et, lorsque M. Montané a voulu s'adresser lui-même aux électeurs, l'administration lui a fermé la bouche en arrêtant au dernier moment les journaux qui avaient répandu sa circulaire.

Séance du 14 mai.

Discussion de l'élection de M. le duc Decazes, nommé député par l'arrondissement de Puget-Théniers, dans les Alpes-Maritimes.

La Chambre ajourne sa décision sur cette élection jusqu'au jour où elle pourra être saisie du rapport de la commission d'enquête. M. le duc Decazes a été assimilé à son collègue du 16 mai M. de Fourton.

C'est M. Albert Joly qui a formulé cette demande à la tribune. Elle a été adoptée à une grande majorité. La gravité de cette proposition n'échappera point aux lecteurs qui lisent entre les lignes : tous les membres du cabinet du 16 mai : MM. de Fourton, Reille, Decazes sont mis en interdit.

M. A. Joly, comme s'il tenait à accentuer la gravité de sa déclaration, a prononcé ces mots : « Decazes et ses complices. »

La Chambre invalide ensuite, par 331 voix contre 153, sur 484 votants, M. Lauriol, député de la deuxième circonscription de l'arrondissement de Largentière, dans l'Ardeche.

Le Journal des Débats analyse ainsi la suite de la séance.

« M. Dufour (du Lot) est forcé de discuter enfin l'élection de M. de Douville-Maillefeu que, dans un moment d'indignation subite, il s'était engagé à contester, en avouant qu'il n'avait aucune pièce, aucune protestation à présenter. Il n'en a pas beaucoup plus, mais il a sauré le principe et protesté lui-même contre l'empressement que la majorité met à valider ses membres lorsqu'elle fait attendre si longtemps ceux de la minorité. »

« On a dû se mettre à plusieurs à droite pour composer le Mémoire qu'il a lu, car ce n'est qu'un composé de hors-d'œuvre ou de pièces postiches qui ne se suivent pas, mais qu'une vingtaine de bonapartistes s'amusaient à applaudir à tour de rôle, en imitant ce qui se passe dans les Chambres quand la conviction des majorités est faite. »

« Il en a coûté quelque chose à M. Dufour et à ses amis. M. Joly les a vertement remis à leur place en faisant justice de leur factum. Une prétendue affiche blanche y jouit un grand rôle, ce

n'est évidemment qu'une épreuve, si même c'en est une. M. Joly a demandé le renvoi au bureau pour avoir le temps de répondre par preuve authentique à l'allégation improvisée de M. Dufour. »

SÉNAT

Séance du 14 mai.

Le Sénat adopte, en première délibération, le projet de création d'une caisse spéciale pour les maisons d'école. Il vote ensuite les quatre premiers articles de la loi sur le service d'état-major, et repousse par 136 voix contre 125 sur 261 votants l'article 5, qui a été énergiquement combattu par M. le ministre de la guerre.

Ce vote fait ajourner la suite de la discussion à vendredi.

Au cours de la séance, M. Lafon de Saint-Mar demande au ministre de l'intérieur s'il se propose de rétablir en totalité la subvention de 10 millions accordée en 1868 aux chemins vicinaux, subvention depuis réduite à 5 millions. M. de Marcère établit que, de l'avis même des conseils généraux, il n'y a aucune urgence à revenir à l'ancien chiffre et que, pour le moment, il n'y avait aucun inconvénient à s'en tenir au nouveau chiffre.

REVUE DES JOURNAUX

France

On a célébré à la Madeleine un service commémoratif en l'honneur de M. Ricard, dont la mort soudaine, il y a deux ans, plongea le pays dans une si douloureuse surprise. M. Ricard était entré au ministère le 9 mars 1876, et c'était à la veille de réaliser les espérances si vives qui reposaient sur lui qu'il avait été emporté dans toute la force de l'âge, à peine âgé de quarante-huit ans!

M. Ricard avait été l'âme de ce groupe fameux dans l'ancienne Assemblée qu'on appelait le centre gauche, dans lequel entrèrent les plébiscitaires désabusés de 1870, et qui fut par cela même l'expression politique la plus exacte de la France nouvelle, telle que l'avaient faite la chute et les désastres de l'Empire.

Ce n'est pas que M. Ricard, personnellement, fût un des nouveaux convertis à la République; il était parmi les précurseurs; mais il fut des premiers à comprendre et à rendre praticable cette vérité trop longtemps méconnue, que la République devait être ouverte à tous, et que la parole de l'Évangile était vraie, surtout en politique, pour les ouvriers de la dernière heure.

Ricard consacra tout son talent, et il était grand, toute sa perspicacité, et elle était sûre, toutes les qualités de son cœur et de son intelligence à cette tâche de propagande et de rapprochement; il fut apôtre et médiateur. On lui doit la Constitution de 1875 et l'élection des sénateurs inamovibles, garanties importantes, qui ont permis à la France de traverser dans ces deux dernières années tant d'épreuves et d'y survivre.

Si Ricard avait vécu, peut-être aurait-il réussi à conjurer le fléau des coalitions. Lui vivant, peut-être le Seize-Mai n'aurait-il pas été possible? Il avait la clairvoyance qui empêche les surprises, et la décision qui les déconcerte. Parlementaire consommé, il progressait sans cesse, et la France, en le perdant, a perdu un des hommes d'Etat qui l'auraient le plus honorée et le mieux servi. Orateur, il était impétueux et redoutable : presque tous ses discours avaient été des succès. Il était excellent dans les répliques véhémentes, et lui présent, l'on peut répondre que les interrupteurs de la droite, qui se sont fait une petite notoriété dans ces dernières sessions, auraient été chercher la gloire ailleurs.

La Commission du Budget.

Nous reproduisons l'analyse des observations présentées dans son bureau par M. Gambetta :

M. Gambetta dit qu'il ne veut présenter que de très courtes observations sur l'ensemble du budget de 1879.

L'orateur expose tout d'abord qu'il est nécessaire de voter immédiatement les contributions directes afin de permettre à l'administration de préparer les rôles, et aux conseils généraux la possibilité de faire le répartition. Tout retard apporté dans la confection de ces rôles cause en effet un grave préjudice au Trésor.

M. Gambetta indique ensuite l'impression que lui a produite l'examen du projet de budget de 1879. M. le ministre des finances n'évalue qu'à 1 million l'excédant des recettes sur les dépenses; ce chiffre est insuffisant. M. Léon Say a évidemment eu l'intention de mettre un obstacle à des dégrèvements excessifs. C'est là, dit l'orateur, de la part d'un ministre des finances, une préoccupation très louable et fort sage, je m'empresse de le reconnaître; mais il ne faut pas modifier la politique de dégrèvement suivie par les précédentes commissions de finances si l'on veut arriver à de sérieux résultats au point de vue de la diminution générale de la cherté.

L'excédant de recettes réel devrait être porté non pas à 4,526,466 fr., comme le fait M. le ministre des finances, mais à 12,216,466 fr., car la différence de 10,690,000 fr., représentant la perte à prévoir par suite de la réforme postale, ne doit pas être inscrite en compte dans la diminution de l'évaluation budgétaire des postes, du moment qu'il est prélevé sur l'excédant du budget de 1876 une somme de 16 millions pour y faire face.

Si l'on réduit l'évaluation de 10,690,000 fr., on a tenu compte de la perte à prévoir; il est inutile de consacrer un excédant disponible de somme égale pour la même perte.

Du moment que le prélèvement de 16 millions est porté au budget de 1876, c'est le produit total de 1877, soit 119,453,000 fr. qu'il faut inscrire comme produit des postes, et non 108,763,000 fr.

Le chiffre de 80 millions représentant l'avance permanente de la Banque de France, que M. Léon Say appelle la clef du budget de 1879, devrait être inscrit en totalité au budget de 1879.

Cette avance n'y figure cependant que pour 66,629,500 fr., soit une différence de 13,370,500 fr., réservée, suivant M. le ministre des finances, pour les besoins imprévus de l'exercice 1878.

Quels peuvent être ces besoins? Le budget de l'exercice 1878 se soldait, il est vrai, au 31 mars, en comprenant des crédits supplémentaires restant à voter, et dont quelques-uns ne seront probablement pas adoptés, à la même somme de 13 millions environ.

Mais, pour ces besoins, M. le ministre des finances possède : 1^o l'excédant de recettes de 1875, soit 20 millions; l'excédant de recettes de 1876, soit 28 millions. C'est un total de 48 millions, dont il n'a pas été disposé jusqu'ici. L'exercice 1877 se solde en équilibre.

En surveillant avec soin les crédits supplémentaires pour 1878, on arrivera sans doute à ne pas dépasser les plus-values de l'année 1878 qui, selon toute probabilité, sera très favorable à cause de l'Exposition.

M. Gambetta estime donc que M. le ministre des finances aurait pu sans inconvénient appliquer les 80 millions de l'avance permanente au remboursement de la dette de la Banque, ce qui mettrait à sa disposition une somme de 13,370,500 fr., laquelle augmenterait d'autant son excédant.

L'orateur croit que les budgets des différents ministères, sauf ceux de la justice et des affaires étrangères, contiennent certaines augmentations que la Chambre maintiendra difficilement. Celle-ci préférera employer une partie de ces sommes à des dégrèvements.

M. Gambetta désire qu'on persiste dans la voie où les précédentes commissions de finances sont déjà entrées en supprimant les impôts sur la petite

vitesse et les savons, en réduisant l'impôt sur le sel et en transformant le tarif des lettres et des télégrammes.

En résumé, l'orateur estime que sur l'ensemble des augmentations qui s'élève à 47,632,377 fr., on ne maintiendra que celles qui ont un caractère véritablement urgent. On emploierait une vingtaine de millions à opérer des dégrèvements sur la chicorée, les huiles, l'huile minérale, la stéarine et les bougies, le vinaigre et les acides acétiques.

Il resterait pour l'avenir encore deux dégrèvements nécessaires à effectuer : 1^o sur le papier ; 2^o sur les sucres, dont on remanierait le tarif.

INFORMATIONS

Un congrès républicain tenu à Rome a voté une résolution pour réclamer la *restitution de la Corse à l'Italie*.

César, un des porteurs de journaux de la France, possédait une seule obligation de l'emprunt 1876 de la Ville de Paris (le numéro 67,322); c'est celui-là qui est sorti au tirage du 10 mai (lot de cent mille francs). Ce brave homme n'en a pas moins rempli son service comme si de rien n'était.

L'extrême-gauche a décidé que M. Bonnet-Duverdier ne serait pas admis à faire partie de ce groupe, et a invité ses membres à s'abstenir de toutes relations avec lui.

La réunion d'un congrès catholique à Paris est chose décidée. Les commissions sont formées et travaillent activement à préparer les travaux du congrès, qui s'ouvrira au mois de juin. C'est encore à tort que des journaux en fixent l'ouverture à la fin de mai.

Le but qu'on se propose étant de profiter de la présence des notabilités catholiques étrangères qu'amènera l'Exposition, pour examiner diverses questions religieuses d'ordre général, on n'eût pas compris que le congrès se transportât dans une ville de province, cette ville fût-elle Reims ou Orléans.

M. le colonel Denfert-Rochereau député du sixième arrondissement de Paris est mort subitement.

Voici quelques détails sur sa vie politique et privée :

Né le 11 janvier 1823 à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), élève de l'École polytechnique et de l'École d'application de Metz, lieutenant de génie sous Niel, alors colonel, il fit la campagne de Rome, et à l'assaut, eut sa tunique criblée de balles. Capitaine en 1852, il fut en 1854 envoyé en Crimée. On l'envoya ensuite en Algérie où il dirigea la construction des ponts et d'autres travaux importants.

Chef de bataillon en 1863, puis envoyé à Belfort au moment de la guerre, en qualité de commandant du génie, il y improvisa en quelque sorte les travaux de défense des forts des

Perches et des Barres. Lieutenant-colonel le 7 octobre 1870, il fut nommé colonel le 19. Nous ne raconterons pas ici comment le colonel Denfert conduisit les opérations de la défense héroïque de Belfort, qu'il sut rendre imprenable pendant la guerre contre la Prusse. Ces détails sont encore présents à tous les esprits.

Elu au 8 février 1871, député du Haut-Rhin, le deuxième sur onze, par 56,021 voix, il donna sa démission à la suite du vote des préliminaires de paix, bien qu'il se fût abstenu.

Le 2 juillet il fut réélu dans la Doubs par 19,709 voix, dans l'Isère par 81,021 voix et dans la Charente Inférieure par 35,426 suffrages. Il opta pour ce dernier département et prit place parmi les députés de l'Union républicaine, groupe qu'il présida un moment.

Il intervint à plusieurs reprises dans les discussions militaires et vota les lois constitutionnelles.

Le colonel Denfert-Rochereau échoua aux élections sénatoriales du 30 juin 1876, dans la Charente-Inférieure.

Il se présenta avec plus de succès dans le sixième arrondissement de Paris et fut élu député, puis choisi comme questeur de la Chambre.

M. le colonel Denfert-Rochereau avait été réélu au 14 octobre dernier par 10,894 voix contre M. Camille Rousset qui en avait obtenu 5,636.

Catastrophe de la rue Béranger.

Paris, 14 mai, 11 h. 6, soir.

Une explosion terrible a eu lieu, dans la soirée, dans une fabrique d'amorces, rue Béranger, près la place du Château-d'Eau.

La fabrique s'est complètement effondrée; une maison voisine s'est à moitié écroulée.

Un incendie considérable s'est déclaré dans les maisons avoisinantes; il n'est pas encore maîtrisé.

On ne connaît pas encore le nombre des victimes; mais il est considérable.

Paris, 15 mai.

On a déjà retiré huit cadavres de dessous les décombres. On croit qu'il y a vingt-cinq morts et cinquante blessés, sans compter les passants et les voisins atteints par les éclats de verre.

M. Gigot, préfet de police, a failli être écrasé par une pierre détachée qui lui frôla en tombant.

Paris, 15 mai, 6 h. mat.

Ce matin, les détails de la catastrophe sont horribles. A onze heures du soir on comptait 20 personnes retirées vivantes et 2 mortes. Presque tous les habitants des numéros 20 et 24 se sont sauvés, mais environ 30 personnes, habitant le n° 22, dont les noms sont connus, ont disparu.

L'heure exacte de la catastrophe est huit

heures cinq minutes, et c'est vers neuf heures qu'a eu lieu l'explosion du gaz. L'incendie a éclaté alors avec force; les magasins du *Pauvre Jacques* ont eu toutes les vitres brisées; dix employés ont été blessés.

Il ne reste rien debout du n° 22; les maisons voisines sont perdues aussi. On peut évaluer le nombre des blessés, tant passants qu'habitants, à quatre-vingts personnes. Le chiffre des morts est encore inconnu.

Les entrées à l'Exposition.

Nous avons dit que la recette des entrées s'est élevée dimanche, à 78,880 francs et qu'il est entré en outre 12,316 personnes munies de cartes d'abonnement ou de service.

Ce chiffre de recettes est d'autant plus remarquable, qu'en 1867 il n'a été atteint ou dépassé que sept fois : savoir, le lundi de la Pentecôte, 10 juin, les 27, 28, 29, 30 et 31 octobre et le dernier jour, 3 novembre. Trois recettes du dimanche ont seules approché en 1867, de la recette d'avant-hier.

La recette du premier dimanche, le 5 mai, a été de 67,870 fr., chiffre qui n'a été atteint que huit fois en 1867. La recette d'avant-hier est donc un présage certain de succès. D'après un journal parisien, il n'y a eu aucun encombrement aux portes, nulle part le public n'a attendu plus de 35 ou 40 secondes avant d'entrer, enfin les employés du ministère des finances, un peu gauches dans les premiers jours, ont acquis dans l'opération du pointage et de la réception des billets une telle habileté, que l'on ne regrette plus les tourniquets.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

17^e CORPS D'ARMÉE

Par décision ministérielle du 20 avril, le capitaine Vigouroux du 7^e de ligne a été nommé à la 1^{re} classe de son grade.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Audience du 14 mai.

Affaire *Roques, Désirée*. — Tentative d'assassinat et d'empoisonnement.

Le 28 février 1878, Désirée Roques, dite Asmais, fille-mère, demeurant à Cajarc, se présentait chez le docteur Marroncle, pour lui montrer sa petite fille, à peine âgée de vingt jours. Avant d'être introduite dans le cabinet du médecin et sur la porte même du cabinet, elle rencontra la nommée Marie Delaporte, qui fut frappée de l'expression de souffrance empreinte sur les traits de l'enfant non moins que des ravages produits sur sa figure. Le médecin éprouva une impression identique et ne put s'empêcher de dire à la mère : « Malheureuse, vous avez donné du vitriol à cet enfant. » Celle-

ci protesta, prétendant qu'elle ne serait pas venue lui présenter sa fille, si elle avait été coupable et chercha à rejeter la responsabilité du crime sur des enfants qui seraient entrés dans sa chambre, en son absence, et qui, sans savoir ce qu'ils faisaient, auraient versé du vitriol dans la bouche de la victime. Le docteur Marroncle rédigea une ordonnance, et ne laissa pas ignorer à la mère que l'état de la malade était désespéré.

Le jour-même, une femme de Marcilhac, commune voisine de Cajarc où Désirée Roques habitait avant ses couches, en qualité de servante, vint la voir. L'enfant était sous une couverture qui cachait la moitié de son visage et lorsque la visitouse s'avançait pour reculer cette couverture, la mère arrêta sa main et lui recommanda ensuite de ne pas dire que la petite fut malade.

L'enfant mourut le 1^{er} mars, à cinq heures du matin, et des rumeurs sourdes commencent à se répandre dans la ville de Cajarc. L'autorité fut informée; la justice se transporta sur les lieux et fit procéder à l'exhumation ainsi qu'à l'autopsie de l'enfant dans le corps de laquelle on trouva trois grosses aiguilles, qui y avaient été introduites par les parties génitales. Les constatations faites ne laissent aucun doute ni sur la tentative homicide ni sur l'empoisonnement que Désirée Roques avait successivement commis et ses dénégations, aussi opiniâtres qu'inutiles, durent faire place à des aveux complets.

C'est ainsi que l'accusée a indiqué le poison dont elle s'était servie et qu'elle a désigné le marchand chez lequel elle l'avait acheté. C'est ainsi encore qu'elle a reconnu avoir essayé de donner la mort à son enfant, en introduisant dans son corps et par les parties sexuelles, trois aiguilles, expliquant que ce moyen criminel lui avait été suggéré par le souvenir d'une femme qui a subi le dernier supplice dans l'arrondissement de Figeac.

Dès le début de l'instruction, elle a accusé formellement sa belle-sœur, qui l'avait recueillie. Plus tard, elle a prétendu fausement que la dame Bouvet, épouse Besses qui lui avait procuré une chambre et avait sollicité pour elle le concours de la charité publique, lui avait promis une somme de 300 fr. si la responsabilité du crime déféré à la justice pouvait retomber entièrement sur la femme Roques. Mais ces traits d'ingratitude ne peuvent qu'ajouter s'il est possible à l'odieuse des crimes dont elle s'est rendue coupable et qui ont, à juste titre, soulevé l'indignation de toute la population de Cajarc.

Reconnue coupable, Marie Roques en faveur de laquelle le jury a accordé les circonstances atténuantes, a été condamnée à vingt ans de travaux forcés.

Ministère public : M. Cénac, substitut.
Défenseur : M^e Pouzet.

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES

DU QUERCY

POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.— LISTES DES DÉPUTÉS.— CAHIERS DES DOULEANCES.

PÉTITIONS PARTICULIÈRES DES MEMBRÉS DU TIERS-ÉTAT DE LA SÉNÉCHAUSSEE DE GOURDON.

(Suite.)

ART. 3. — Demande qu'il soit fait un tarif général qui mette au même niveau les fonds de toutes les provinces pour la supportation égale et proportionnelle des impôts.

Signé : LACHEIZE, BOUTARIC, HÉBRAY, LACOSTE, MONTLAUZUN, CAVAIGNAC, COMBARIEU, THOURON, BALMAY DE LOUBEJAC, NIEL, BLAVIEL, JUDICIS, LACHEIZE, MIRAMON.

PÉTITIONS PARTICULIÈRES DES MEMBRÉS DU TIERS-ÉTAT DE LA SÉNÉCHAUSSEE DE LAUZERTE.

ART. 1^{er}. — Que lors de la tenue des États généraux le *veto* soit aboli; qu'en conséquence, si l'un des deux premiers ordres s'obstinait à demander le *veto*, ou qu'il ne voulût pas délibérer, le tiers-état tiendra toujours ses séances pour statuer sur les objets de l'intérêt public.

ART. 2. — Que les justices seigneuriales soient absolument supprimées.

ART. 3. — Que les affaires de commerce soient portées devant les premiers juges, qui, assistés de deux négociants, jugeront les différends de cette nature.

ART. 4. — Que tous les droits féodaux, en quoi qu'ils consistent,

soient abolis comme contraires à la liberté naturelle, et que les rentes directes et obitéraires soient converties en rentes sèches; que les particuliers redevables seront reçus à racheter au prix qui sera fixé.

ART. 5. — Que tous les domiciliés auront port d'armes moyennant qu'ils seront obligés d'obtenir des officiers municipaux permission, et lesdits officiers seront forcés d'en tenir registre.

ART. 6. — Que les différents particuliers qui ont été ou qui seront forcés de céder leur terrain pour la construction des routes publiques soient indemnisés et libérés de toutes charges et impositions de ce même terrain.

ART. 7. — Qu'aucun bénéfice ne puisse être résigné; qu'ils soient tous réunis aux économats à mesure de la vacance, et que les produits et revenus soient destinés au paiement des pensions qui seront fixées tant pour les archevêques et évêques que pour les curés et vicaires.

ART. 8. — Que tous les chapitres tant colléiaux qu'abbatiaux soient supprimés, et que les chapitres cathédraux soient composés à l'avenir d'anciens curés ou vicaires qui seront nommés dans une assemblée du clergé du diocèse, après un service de vingt ans ou dans le cas d'infirmité.

ART. 9. — Que le résidu desdits bénéfices soit employé à la réparation et à l'entretien des églises ainsi qu'au logement des ecclésiastiques, et l'excédant, s'il y en a, à l'extinction de la dette nationale.

ART. 10. — Que les annexes soient érigées en cures, et celles qui seront jugées inutiles supprimées.

ART. 11. — Que les corps religieux rentés soient supprimés; leur biens vendus et le produit d'iceux employé aux besoins de l'État.

ART. 12. — Que toutes dîmes insolites soient absolument anéanties.

ART. 13. — Qu'il soit incessamment pourvu au recurement et alignement des ruisseaux dans l'étendue de la province du Quercy, ainsi qu'à la confection et réparation des chemins publics royaux et vicinaux, aux dépens de la province.

ART. 14. — Que le nombre des notaires soit réduit dans les lieux où ils sont trop multipliés.

ART. 15. — Qu'à l'égard des bateaux chargés de sel qui naufragent,

il soit permis de faire charger une même quantité de sel, avec exemption de nouveaux droits, et que les procès-verbaux qui attestent le naufrage aient une même authenticité, soit qu'ils aient été faits par les employés aux fermes s'ils s'y rencontrent, soit par le juge des lieux.

Signé : COMBARIEU, lieutenant général, THOURON, procureur du Roi, GOUFFES-CARTOU, LACHEIZE, BALMAY, DE LOUBEJAC, BOUTARIC, HÉBRAY, LACOSTE-MONTLAUZUN, CAVAIGNAC, NIEL, BLAVIEL, MIRAMON, JUDICIS, LACHEIZE, avocat, commissaires.

PÉTITIONS PARTICULIÈRES DES MEMBRÉS DU TIERS-ÉTAT DE LA SÉNÉCHAUSSEE DE FIGEAC.

ART. 1^{er}. — Demander que, pour établir l'égalité dans l'établissement et la répartition de l'impôt, il plaise à Sa Majesté d'ordonner qu'il sera fait un cadastre ou tarif général où seront compris tous les biens nobles, roturiers, ecclésiastiques, rentes foncières, même ceux appartenant à l'ordre de Malte seront allivrés selon leur valeur, leur assiette et leurs produits.

ART. 2. — Demander l'extinction totale de la dime des menus grains, foin, lin, carnelage et autres objets de cette nature, et que la grosse dime soit réduite au douzième pour les grains et autre cote plus avantageuse aux cultivateurs, et au vingtième pour le vin, pour dédommager le possesseur des dépenses qu'il a été obligé de faire.

ART. 3. — Que les communaux soient divisés par feu et non par allivement, sauf les droits des particuliers et seigneurs.

ART. 4. — Qu'il n'y aura dans chaque communauté qu'un seul rôle de capitation, dans lequel seront compris tous les habitants sans une exception.

ART. 5. — Que les charges locales soient réparties au marc la livre de la capitation et non au marc la livre de la taille.

Signé : BOUTARIC, NIEL, BLAVIEL, LACOSTE-MONTLAUZUN, LACHEIZE, lieutenant général, HÉBRAY, CAVAIGNAC, BALMAY DE LOUBEJAC, COMBARIEU, THOURON, MIRAMON, LACHEIZE, avocat, JUDICIS, commissaires.

(A suivre.)

Chemin de fer d'Orléans.

Changements d'heures de départ et d'arrivée des trains qui ont lieu depuis le 15 courant.

DE CAHORS A LIBOS.

Cahors. — Départ...	5 h 16	1 h 40	5 h 40
Mercuès.....	5 29	1 25	5 56
Parnac.....	5 38	1 38	6 9
Luzoch.....	5 54	2 1	6 19
Castelfranc.....	6 7	2 13	6 38
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 23	7 3
Duravel.....	6 27	2 33	7 13
Soturac-Touzac.....	6 42	2 45	7 25
Fumel.....	6 49	2 51	7 32
Monsempron-Libos Arrivée			

DE LIBOS A CAHORS.

Monsempron-Libos Départ	9 h 30	3 h 15	8 h 15
Fumel.....	9 38	3 25	8 08
Soturac-Touzac.....	9 51	3 38	8 22
Duravel.....	10 3	3 48	8 32
Puy-l'Evêque.....	10 9	3 58	8 42
Castelfranc.....	10 24	4 15	9 1
Luzoch.....	10 37	4 29	9 16
Parnac.....	10 47	4 40	9 28
Mercuès.....	10 59	4 52	9 41
Cahors. — Arrivée....	11 16	5 10	10 2

On écrit de Marmande au *Journal d'Agen* :

« Samedi soir, vers huit heures, un violent orage a éclaté sur notre ville.

« La grêle, dont nous étions menacés et dont quelques communes de l'arrondissement ont eu à déplorer les ravages, n'a pas fait beaucoup de mal, parce qu'elle s'est trouvée mêlée à une pluie des plus abondantes. Chaque rue paraissait être un lac et chaque ruisseau un torrent.

« Les blés les plus avancés et les seigles ont été couchés par l'impétuosité du vent et par l'abondance de l'eau.

On écrit d'autre part, de Saint-Sardos au même journal :

« Dans la nuit de samedi à dimanche, la foudre est tombée au hameau de Lussac, commune de Saint-Sardos; deux maisons et une grange ont été détruites. On n'a heureusement à déplorer que des pertes matérielles. Dans la grange incendiée, appartenant au sieur Trignac, quatre vaches et un veau ont péri. Le fils Trignac, jeune homme d'une quinzaine d'années, avait coutume de coucher dans cette grange; ses parents, par crainte peut-être de l'orage qui menaçait, l'ont empêché d'y coucher ce soir-là; comme ils doivent remercier le ciel de cette inspiration ! »

Nous lisons enfin dans le *Conservateur d'Auch* :

« Dans la nuit de samedi à dimanche, après une journée de chaleur intense, un violent orage a éclaté sur notre ville; la pluie, accompagnée d'éclairs fulgurants et de bruyants coups de tonnerre, est abondamment tombée pendant environ une heure.

« Nous apprenons que dans la région, la journée de samedi a été témoin de nombreux orages.

« Tant que la grêle ne s'en mêlera pas, ces orages n'ont pas grand inconvénient, et les récoltes, qui s'annoncent si richement, trouvent dans les pluies qui les accompagnent un élément très favorable à leur développement. »

A Cahors la foudre a grondé dans la nuit du samedi au dimanche, sans trop de violence. Hier soir, vers neuf heures, un autre orage plus violent a éclaté sur la ville. Nous n'avons pas entendu dire que les récoltes aient souffert.

On sait que les météorologistes affirment qu'il y a toujours un refroidissement anormal de la température les 11, 12 et 13 mai. Ce sont les saints de glace, saint Gervais, saint Mamert, saint Pancrace.

Le refroidissement serait dû à l'interposition d'un anneau de météorites entre la Terre et le Soleil. Nous ne croyons pas, dit M. Henri de Parville dans sa causerie scientifique du *Bulletin français*, à la réalité de cette explication bien qu'en effet les étoiles filantes se montrent généralement en grand nombre à ces dates. Nous pensons seulement que le refroidissement est dû à une intervention brusque des courants atmosphériques, déterminée par le changement des déclinaisons lunaires. Les vents du sud-ouest seraient remplacés en quelques heures par des vents de nord est. Seulement les

dates des 11, 12 et 13 mai n'auraient rien d'absolu.

Si nos vues sont exactes, l'abaissement de la température ne surviendrait pas cette année aux dates indiquées, mais bien un peu en retard, soit à partir du 16 au 17, selon les régions.

Les cultivateurs auront donc à se défier du refroidissement à partir du 16, c'est-à-dire quelques jours après les saints de glace. Il sera bon de contrôler cette assertion et de noter quand commencera la période de froid si connue du mois de mai.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

CLASSES.	FACULTÉS.	1 ^{er}	2 ^e
Math. élément.	Mathém.	Mourèze;	Soulié.
Rhetorique.	Disc. latins.	Rigaldies;	Combarieu.
Seconde.	Vers. grecq.	Parvieux;	Delpech.
Troisième.	Thème grec.	Rosignol;	Labie.
Quatrième.	Thème lat.	Crudy;	Barriéty.
Cinquième.	id.	Bénech;	Mercié.
Sixième.	id.	Valade;	Lagasquie.
Septième.	id.	Simonis;	Souleilhou.
Huitième.	id.	Vienssens;	Combes.

CLASSE PRIMAIRE.

1 ^{re} division.	Orthograp.	Poujet.	Edoux.
2 ^e division.	id.	Gratacap;	Bouzerand.
3 ^e division.	id.	Bécays;	Mary.
4 ^e division.	id.	Boyer;	Mignot.

COURS SPÉCIAUX.

2 ^e année.	id.	Lacroutz;	Bouloumié.
1 ^{re} année.	id.	Cavarroc;	Bénatre.
Année prép.	id.	Sales;	Buzenac.

Le censeur des Études,
T. DURAND.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Jeudi, 16 mai.

La Vie Parisienne, opéra bouffe en 4 actes par Henry Meilhac et Ludovic Halévy, musique de J. Offenbach.

Qui se ressemble se gêne, vaudeville en un acte.

Pour la chronique locale : A. Layton.

VARIÉTÉS

Compte rendu

de la Société des délégués des Sociétés Savantes à la Sorbonne en 1870.

La 16^e réunion des délégués des Sociétés savantes des départements a eu lieu à Paris, le mercredi, 24 avril. De nombreux érudits de province et beaucoup de fonctionnaires de l'Université s'étaient empressés de s'y rendre et de répondre ainsi à l'appel du Ministre de l'instruction publique.

La Société des Études du Lot y était représentée par cinq de ses membres : MM. Marie, principal honoraire, officier de l'instruction publique, Talon, avoué à Cahors, membres résidents; Baudel, censeur des études au Lycée de Tournon, officier d'académie, Capmas professeur à la faculté de Dijon, Chevalier de la Légion d'honneur, et Sawiski, docteur ès sciences, professeur au Collège de Figeac, membres correspondants.

La session s'est ouverte le mercredi, 24 avril, à midi précis, par une réunion préparatoire de toutes les sections, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. C'est la salle où se distribuent les récompenses universitaires, et pour décerner aux savants de province les distinctions qu'ils ont méritées, on ne pouvait choisir un lieu plus convenable que celui où, depuis plus d'un demi-siècle, retentissent chaque année les noms des vainqueurs du Concours général.

Le président de cette réunion préparatoire, M. Milne-Edwards, après avoir rendu hommage à la mémoire de M. Leverrier et exprimé en termes choisis la grandeur de la perte que vient de faire la science, a donné lecture de plusieurs arrêtés ministériels instituant les bureaux des diverses sections.

Chaque section s'est ensuite rendue dans le local qui lui était assigné.

Nous ne rendons compte ici que des séances de la section d'histoire et de philologie, les seules auxquelles nous ayons assisté. Elles se sont tenues dans le petit amphithéâtre de la Fa-

culté des Lettres, sous la présidence de M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, assisté de M. Alfred Maury, vice-président, de M. Hepeau, secrétaire, et des représentants de l'académie de l'Oise, à Beauvais, de la Société d'émulation du Doubs, à Besançon, et de l'académie des sciences, belles-lettres et arts, de Rouen.

La première communication a été faite par M. l'abbé Arbellot, chanoine de Limoges. Elle intéresse notre département, elle détruit une légende en honneur dans notre Quercy; aussi nous étendrons-nous un peu plus sur cette lecture et l'analyserons-nous en entier.

On avait cru jusqu'à ce jour que, Richard-Cœur-de-Lion avait été tué au siège de Chalus, par Bertrand de Gourdon. M. Arbellot prétend que c'est une erreur et qu'il ne faut pas ajouter foi aux récits du chroniqueur qui a raconté la mort de ce prince, Roger de Hoveden.

Au lieu de comparer les diverses chroniques, tous les historiens s'en sont rapportés à Roger de Hoveden dont la narration est pour M. Arbellot un roman historique et non une page d'histoire.

M. Arbellot développe successivement six propositions :

1^o Ce n'est pas Bertrand de Gourdon qui a blessé Richard, mais un chevalier nommé Pierre Basile;

2^o Bertrand de Gourdon ne fut pas écorché vif et pendu par ordre du lieutenant de Richard. Il vivait 30 ans après la mort de ce prince. En 1209, on le trouve dans la Croisade contre les Albigeois; En 1211, il prête hommage à Philippe-Auguste. Du reste, avant M. Arbellot, M. Tamizey de Laroque avait déjà relevé et démontré la double erreur de Roger de Hoveden;

3^o La revendication du trésor de Chalus n'est pas le véritable motif du siège de ce château. La vraie raison, c'est que le seigneur de Chalus, Adhémar, vicomte de Limoges, s'était révolté contre Richard et avait fait alliance avec Philippe-Auguste. Le roi d'Angleterre voulait punir cette défection;

4^o La blessure de Richard n'est pas indiquée d'une manière exacte par Roger de Hoveden et les autres chroniqueurs;

5^o Les entrailles de Richard ont été ensevelies à Chalus et non à Poitiers comme le prétend le chroniqueur anglais;

6^o Richard n'est pas mort entre les bras de l'archevêque de Rouen, mais il fut assisté par l'abbé de l'abbaye du Pin, près de Poitiers.

Cette lecture fort intéressante est suivie de quelques réflexions de M. Léopold Delisle qui reproche à M. l'abbé Arbellot d'accorder trop d'autorité à Mathieu Paris et de n'avoir pas profité, pour compléter son travail, des éditions récentes des chroniqueurs des XII et XIII^e siècles.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans des développements aussi complets à l'occasion de toutes les lectures. Si nous nous sommes étendu sur cette communication de M. l'abbé Arbellot, c'est qu'elle touchait à notre histoire locale.

J. BAUDEL.

(A suivre).

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Les présentations de M. Gambetta.

On a beaucoup parlé des conversations que M. Gambetta a eues, avec différents personnages, à la dernière réception du ministre des affaires étrangères. Voici, à ce sujet, des détails dont nous garantissons la parfaite authenticité.

M. Gambetta a été effectivement présenté, comme on l'a raconté, par M. Waddington au prince de Galles. Le futur héritier de la couronne d'Angleterre a fait le plus aimable accueil au chef des gauches et l'a lui-même présenté à son beau-frère, le prince de Danemark.

C'était décidément pour M. Gambetta la soirée des présentations, car après avoir causé avec le prince de Galles, le chef de la gauche se faisait présenter au maréchal Canrobert.

En abordant le maréchal, M. Gambetta lui dit que non-seulement il était heureux de

faire la connaissance personnelle d'un homme de guerre tel que lui, mais qu'il avait en outre le plaisir de saluer en lui un compatriote. Le maréchal Canrobert est en effet de Saint-Céré, et M. Gambetta de Cahors. C'est alors qu'après avoir répondu avec une courtoisie toute militaire aux politesses de M. Gambetta, le maréchal lui dit en patois : — « Dépen dé bous dé fa belcot del bê ou belcot del mal o nostre pois. » A quoi M. Gambetta répondit également en patois : — « Poudez estre tronquille, nou foray rés qué pel bê dé lo Franco. »

Ce dernier détail de la conversation, en patois, entre le maréchal Canrobert et M. Gambetta, n'a été rapporté par aucun journal. Mais le *Petit Moniteur* en garantit l'authenticité.

Bourse de Paris

Cours du 16 mai.

Rente 3 p. %..... 74.30
— 4 1/2 p. %..... 103.40
— 5 p. %..... 109.95

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 15 mai	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.070 »	3.060 »
Crédit foncier.....	692 50	675 »
Orléans-Actions.....	1.125 »	1.125 »
Orléans-Obligations.....	347 50	346 50
Suez.....	735 »	737 50
Italien 5 %.....	72 10	72 05

AVIS IMPORTANT

Pendant toute la durée de l'Exposition, il sera accordé, à toutes les personnes qui se présenteront avec la quittance d'abonnement au *Journal du Lot*, une réduction de 25 % sur le tarif des Photographies de ma maison, depuis le format carte jusqu'au format 30/40 cent, tête 1/2 nature.

La photographie PIERRE PETIT est la plus importante de France, son installation nouvelle, où sont exposés tous les produits de cette merveilleuse invention, en fait un musée des plus intéressants à visiter. Daguerrotypes, peintures, agrandissements, émaux, etc. Composez cette exposition, ou figurent les célébrités Françaises et Etrangères.

Si on veut son portrait ou des reproductions, c'est à PIERRE PETIT qu'il faut s'adresser, 27-29-31 place Cadet, Paris.

AVIS. — La maison Abel Pilon (M. le Vasseur, successeur) offre à ses clients, aux mêmes conditions de crédit que ses autres ouvrages, le magnifique *Grand Atlas départemental*. (Voir aux Annonces).

Voici le sommaire du quatrième numéro du *Journal des Conseillers municipaux*, recueil pratique d'administration et de jurisprudence, à l'usage des membres des assemblées municipales, paraissant tous les mois, sous la direction de M. Souviron, chef du Secrétariat du Conseil municipal de Paris, auteur du *Manuel des Conseillers municipaux*, des *Tableaux des attributions des Maires et des Conseils municipaux*, etc.

I. Consultations et réponses aux questions posées par les abonnés. — II. Calendrier municipal; travaux de la session de mai. — III. Comptabilité communale; formation des budgets et vérification des comptes. — IV. La question des octrois. — V. Le déclassement des routes dépar-tementales au point de vue des finances des communes. — VI. Revue de la jurisprudence. — VII. Informations municipales et administratives.

Prix de l'abonnement pour une année, formant un fort volume in-8° Jésus, 8 francs. Adresser les demandes à M. Souviron, rédacteur-gérant du *Journal des Conseillers municipaux*; 85, rue des Martyrs, à Paris.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants
decime, sans purges et sans frais, par la délicieuse fa-
rine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100.000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un variable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), darts, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre,

rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Darts M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans tout guérison était impossible, a été totalement guéri des darts par l'usage de la Revaléscière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatuos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralytie de la vessie et des membres par suite

d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revaléscière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revaléscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés.
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

VENTE
d'effets et objets mobiliers
dépendant de la succession bénéficiaire

M. JEAN-JOSEPH PERCHAIN,
Avocat, décédé à Cahors.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que le dix-huit mai courant, jour de Samedi et jours suivants s'il y a lieu, à dix heures du matin, au domicile mortuaire de M. Perchain, rue Feydel, il sera procédé par le ministère de l'huissier sous-signé, à la vente aux enchères publiques de plusieurs objets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean-Joseph Perchain, en son vivant, avocat à Cahors, consistant en : lits garnis, chaises, fauteuils, draps de lit, serviettes, nappes, glaces, tableaux, tables, coffre en bois, tables de nuit, et divers ustensiles de cuisine, etc.

Le prix sera payé comptant et il sera perçu au dixième en sus.
Fait à Cahors, le seize mai mil huit cent soixante-dix-huit.

A. CALMÉJANE.

MAISON ABEL PILON, A. LE VASSEUR, GENDRE & SUCCESEUR
38, rue de Fleurus, PARIS
CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL
VIENT DE PARAITRE :
GRAND
ATLAS DÉPARTEMENTAL
DE LA FRANCE, DE L'ALGÉRIE & DES COLONIES FRANÇAISES
106 Cartes in-folio, gravées sur cuivre, par G. LORSIGNOL,
Contenant l'indication de toutes les communes composant chaque département, et accompagnées d'un texte explicatif, historique et statistique, par H. FISQUET
Nous ne saurions trop appeler l'attention sur cette publication, faite avec la plus scrupuleuse exactitude, et à laquelle nous avons apporté tous nos soins. — Cet ouvrage, d'une utilité incontestable pour toute personne désireuse de connaître la géographie de la France, est absolument indispensable aux maisons d'éducation, à l'armée, aux industriels, négociants, commissionnaires, officiers ministériels, etc.

LE TEXTE ACCOMPAGNANT CHAQUE DÉPARTEMENT CONTIENT :
Notice historique (très-complète). — Situation. — Étendue. — Limites. — Constitution géologique et orographique. — Aspect physique. — Superficie. — Météorologie. — Régime agricole. — Régime minéral (Montagnes, Carrières, Mines, Eaux minérales). — Biviers, Fleuves. — Voies de communication (Chemins de fer, Routes, Canaux). — Régime animal. — Régime végétal. — Population (Physique, Caractères, Mœurs, Fêtes, Jeux, Langage). — Industrie et Commerce. — Curiostés naturelles. — Antiquités celtiques, romaines et du moyen âge. — Administrations ecclésiastiques, romaines et du moyen âge. — Sociétés savantes.

L'OUVRAGE SE TERMINE PAR LES TABLEAUX SUIVANTS :
1^o Tableau des départements de la France par arrondissements et cantons. — Indiquant : Les arrondissements. — Les cantons. — Les communes. — La population. — La distance du chef-lieu du département à Paris. — La distance du chef-lieu d'arrondissement au chef-lieu du département. — La distance du chef-lieu de leur naissance, le lieu et la date de leur mort.

L'ouvrage complet forme Deux beaux Volumes in-folio, Reliure artistique. Prix : 125 francs.
Payables VINGT FRANCS tous les QUATRE MOIS
Dessins géographiques de Moray, gravés par Souzay

SIROP DE RAIFORT IODÉ
de GRIMAULT & C^o
DEPUIS VINGT ANNÉES CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES DANS LES MALADIES DES ENFANTS POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUTIQUE
Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.
Dépôt dans les principales pharmacies.

GRANDE OCCASION
A VENDRE POUR RIEN
RÉDUCTION DE 75 POUR CENT
MATÉRIEL DES BAINS DU CHALET
Tout neuf se composant de : 20 baignoires en cuivre rouge galvanisées à l'intérieur et peintes à l'extérieur. Tuyaux et robinets en cuivre, les baignoires seront vendues partiellement ou en bloc, au gré des acheteurs.
Messieurs les propriétaires qui ne seraient pas munis de baignoires, peuvent faire une excellente affaire, en se procurant une baignoire en cuivre au même prix de celles en zinc.
S'adresser pour l'achat à M. Gervais CAYLA, marchand de fers, ou à M. CARRIOL, chaudronnier, à Cahors.

ÉTUVES
Établissement d'Hydrothérapie Médical
M. LAGASPIE
Ancien mécanicien de Madrid
A l'honneur de prévenir le public qu'il a créé à Catus, depuis quelques années, un Établissement Hydrothérapique, où l'on trouvera, à des prix très-modérés, tout espèce de bains : bains ordinaires et médicamenteux, bains sulfureux, bains et douches de vapeur, bains russes, étuves, fumigations sèches ou aromatiques et tous les procédés de l'hydrothérapie modérée. Le propriétaire de l'établissement vient de réaliser, avec le concours de son médecin en chef, de grandes améliorations, indiquées par une longue pratique et une longue expérience ; il y a aussi dans l'établissement un Gymnase pour le traitement de plusieurs maladies.
Des chambres seront mises à la disposition des malades qui auront besoin de faire un traitement prolongé.
Rien ne sera négligé dans l'intérêt des malades.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR
MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.
A PRAYSSAC (LOT)
Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse)
Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.
Manège seul, prix 400 fr. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charroux vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel, Mabile de 170 à 1,000 fr. — Fouloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES
M. LINON
FLEURISTE
Galerie de Fontenille
boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

VICHY
ÉTABLISSEMENT THERMAL
SAISON DES BAINS
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, de la gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trafic direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Bordeaux : Administration de la 2^e concessionnaire
PARIS, 22, Boulevard Montmartre

GUERRE
AUX AFFECTIONS NERVEUSES
GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE
en faisant usage constant de la

BAGUE VOLTAÏQUE
ELECTRO
BREVETÉ
S.G.D.G.
ANTI-RHUMATISMALE
Plus de névralgies
Plus de maux de tête

C'est la
PILE ELECTRIQUE PRATIQUE
mise à la portée de tout le monde.
A Cahors, chez M. Mandelli, frères, Bijoutier-opticien, boulevard Nord.

TOPIQUE DULAC
Guérison radicale des cors aux pieds
Seul dépôt général,
pharmacie LACOMBE, à Cahors
S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC
La plus puissante spécifique des maux de dents cariées
Prix : 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE
dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table
Dose pour 2 barriques 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

Occasion rare pour continuer des fournitures importantes et servir une clientèle ancienne et sérieuse, on demande une bonne maison de Vins ou un bon propriétaire du Midi. Superbe débouché (environ 80 barriques par mois) Ecrire à M. Lamothé, négociant, rue Guilhem, Paris.